

Mieux lutter contre l'amiante pour la santé de nos enfants

L'Association belge des victimes de l'amiante et les syndicats demandent encore plus de vigilance et d'efforts aux autorités

● Une info sur de l'amiante dans une école namuroise et c'est un monstre du Loch Ness scolaire qui resurgit à deux semaines de la rentrée : quels risques courent nos enfants dans des écoles souvent « bourrées » d'amiante ? Le discours se veut rassurant, à renfort d'inventaires, de chantiers urgents (ou pas), de « On ne joue jamais avec la santé des gosses ». En grattant un peu, des questions restent pourtant sans réponse ou suscitent un léger malaise : inventaires, budgets de désamiantage, pictogrammes signalant les risques, frilosité de pouvoirs organisateurs à donner des infos. La vigilance maximale reste le mot d'ordre...

Namur. À la Haute École Albert Jacquard, l'amiante est un sujet qui prendrait même une tournure délicate, nous informet-on. La direction se veut rassurante : elle connaît la situation depuis des années, les pompiers et la Fédération Wallonie-Bruxelles aussi et « *il n'y a pas de danger immédiat* ».

Un discours rassurant, pas toujours partagé : « *Si j'avais des enfants en bas âge, je ne les mettrais pas dans toutes les écoles* », nous dit, ému, cet ancien prof... avant de se reprendre et d'insister sur le fait que la situation est bien suivie « *depuis quelques années* » et que « *la santé des enfants n'est jamais mise en danger* ».

C'est que de l'amiante, on en trouve dans 70 % de nos écoles, es-

time Oes-terbaai, société spécialisée dans la lutte contre ce poison. Il y en a partout : dans les appuis de fenêtre, les pla-

fonds, les ardoises au sol, les protections des tuyaux de chauffage...

La palme aux préfabriqués, les « R.T.G. », construits dans les années 60 pour faire face au baby-boom de l'après-guerre, prévus pour vingt ans... et très souvent encore en service. La Fédération additionne 300.000 m² de ces bâtiments, bouffis de Glasal, Pical, Masal, qui en font de vraies petites bombes à retardement. Dans un reportage, diffusé au dé-

but de cette année par la RTBF, un spécialiste d'AIB-Vinçotte, l'une des sociétés actives dans ce dépistage, reconnaissait avoir reçu des demandes de diagnostic pour près de 300 écoles : parmi elles, une trentaine où il y aurait des actions urgentes à prendre.

Alors, tout est-il vraiment sous contrôle en matière

d'inventaire ? « *La loi relative au bien-être au travail de 1996 impose aux employeurs de réaliser un inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans leurs bâtiments et de procéder à une mise à jour annuelle* », explique-t-on au cabinet de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet.

Cela ne signifie pas que la ministre dispose d'un aperçu global de la situation dans toutes les écoles francophones du pays : chaque pouvoir organisateur (P.O.) est responsable de ce travail et c'est au SPF Emploi,

Travail et Concertation sociale de contrôler le respect de la loi.

CHACUN RESPONSABLE CHEZ SOI

La ministre Milquet connaît la situation dans les écoles de « son » enseignement, organisé par

Les travaux de désamiantage : une opération délicate et extrêmement coûteuse...

■ BELGAIMAGE

la Fédération (environ 15 % de la population scolaire), « *où presque tous les bâtiments sont concernés par la présence de matériaux contenant de l'amiante. Seuls quelques-uns, plus récents y échappent* »... Et quelques hautes écoles ne figurent pas encore dans l'inventaire, « *mais il est prévu de les répertorier prochainement* », précise le cabinet.

Le secrétariat général de l'enseignement catholique n'en a, lui,

aucune idée : « *Cet état des lieux est une obligation pour chaque pouvoir organisateur. Le Segec n'a jamais demandé une compilation des inventaires* », explique son porte-parole qui limite illi-co le problème dans les écoles du libre « *dont les bâtiments ont surtout été conçus avant-guerre* », lisez : au moment où l'amiante n'était pas utilisé comme un produit miracle.

PROBLÈMES DE SIGNALÉTIQUE

Aucun miracle non plus à trouver dans les inventaires : Marc Gilbert, le futur ex-président de nos pompiers estime qu'aucun inventaire ne sera jamais exhaustif. Comme vous le lirez par ailleurs, au cours de notre enquête, nous avons entendu des doutes sur la fiabilité (surtout la réactuali-

sa- tion) d'inventaires, des questions sur la signalétique aux endroits adéquats (la CSC en fera un cheval de bataille à la rentrée et c'est un combat de l'association des victimes de l'amiante), des interrogations sur la frilosité de P.O., avares d'infos à destination du personnel ou des parents.

Vu les dépenses colossales que représente le désamiantage, on peut les comprendre : il y a quelques années, une école du Brabant wallon avait payé cher la fermeture d'un bâtiment où l'on avait détecté de l'amiante. En dix ans, sa population scolaire avait fondu de 40 % ! ■

DIDIER SWYSEN

ÉCOLES DE LA FWB ET DÉSAMIANTAGE

Huit millions ont été investis en cinq ans

Désamianter toutes les écoles de Wallonie et de Bruxelles, c'est un peu la mission impossible de tout ministre de l'Enseignement ou du Budget. « Désamianter trois kilomètres de tuyaux, cela coûte un pont », témoigne un expert de ces dossiers. « Et trois kilomètres, c'est deux ou trois couloirs d'une école ».

Dont coût : 500 euros le mètre carré, précise la Fédération. L'un de ses pontes avait naguère estimé que reconstruire les 300.000 mètres carrés de « R.T.G. » représenterait un budget de près de 400 millions d'euros. Même en gagnant le gros lot à l'Euro-Millions, le gouvernement de Rudi Demotte serait loin du compte...

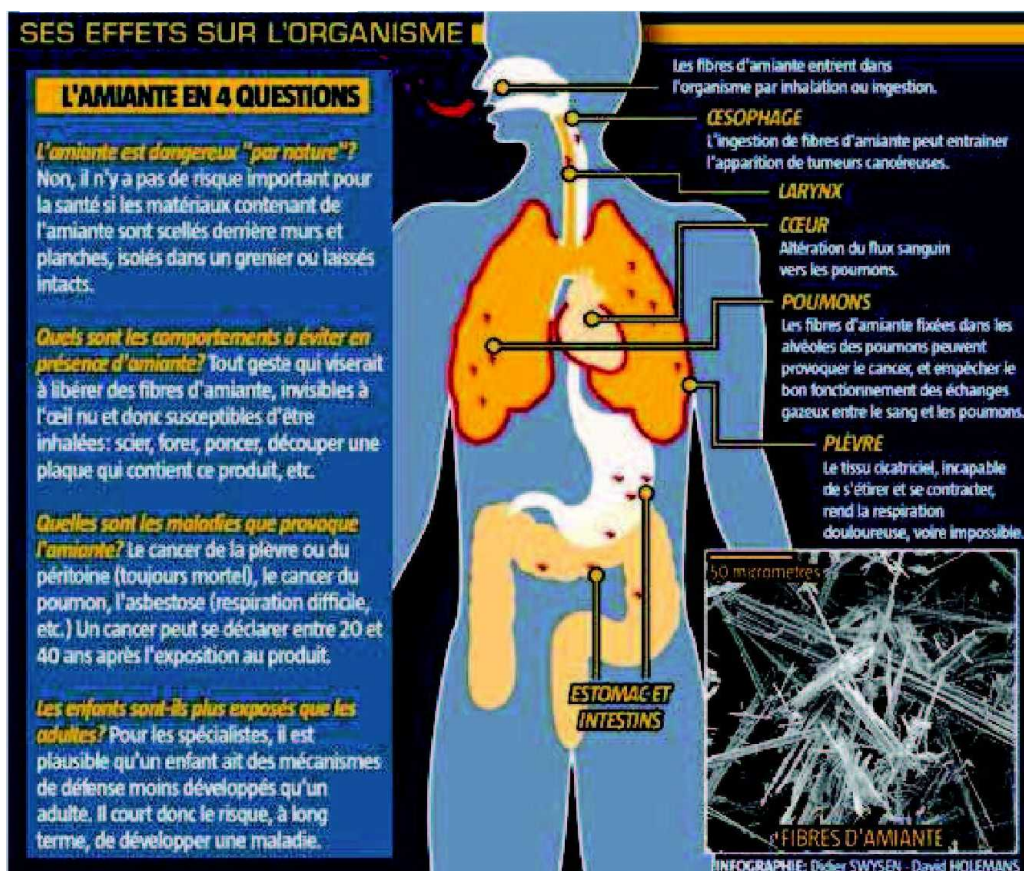
Au printemps de l'année dernière, Jean-Marc Nollet, alors mi-

nistre des Bâtiments scolaires, avait indiqué que 116 dossiers de désamiantage avaient été introduits par des écoles depuis 2008 : 48 de ces dossiers provenaient d'écoles du réseau libre, 36 d'établissements de la Fédération et 32 de l'officiel subventionné (écoles communales ou provinciales).

AMIANTE ÉLIMINÉ EN 2025 ?

La ministre Milquet, qui lui a succédé, réactualise le dossier : pour cette année, 35 dossiers liés à l'élimination de l'amiante ont été déposés par la Fédération, ce qui représente un budget d'un million d'euros et même d'1,3 million si l'on tient compte d'investissements plus globaux incluant ce genre de travaux (près de 8 millions ont été investis en 5 ans). Rajoutez 4 millions pour les interventions de désamiantage, en 2015, dans des écoles des deux autres réseaux. « Le secteur estime que la quasi-totalité des applications contenant de l'amiante seront éliminées à l'horizon 2025 », précise le cabinet de M^{me} Milquet, ajoutant « qu'il n'y a pas à la Fédération un plan global pour éradiquer l'amiante, les travaux se font progressivement en utilisant au mieux les enveloppes budgétaires disponibles ».

D.S.W.



« Il est temps d'y voir clair ! »

Les écoles, ainsi que les élèves et le personnel qui les fréquentent constituent une priorité pour l'Abeva, l'association belge des victimes de l'amiante. Surtout qu'Éric Jonckheere, son président, critique l'opacité qui règne, en matière de désamiantage, dans nos écoles. « Absence d'une signalétique claire aux endroits adéquats, questions à propos des inventaires, informations rares, parcellaires, peu claires et je comprends que les enjeux financiers liés au désamiantage sont énormes : l'Abeva pense qu'il est plus que temps d'y voir clair », dit-il.

Au printemps, M. Jonckheere a sollicité un rendez-vous au ministère. « Nous avons été reçus par un membre du cabinet de M^{me} Milquet. Nous avons des propositions constructives à faire : en matière de prévention, par exemple, auprès des futurs

plombiers, électriciens, etc. qui seront confrontés à l'amiante. Nous pourrions participer à une journée d'info. Nous proposons aussi un travail en commun sur l'état des lieux de l'amiante dans les écoles. Tous les relevés ont-ils été faits conformément à la loi ? Tous les problèmes identifiés partout et par ordre de gravité ? Quel est l'état du désamiantage dans tous les réseaux ? »

Bref, l'Abeva proposait de mettre sur pied un comité d'accompagnement scientifique regroupant tous les acteurs, qui se réunirait, tous les deux mois, « pour vérifier l'avancement, émettre des remarques et des suggestions, aider à la bonne fin des travaux ». Le tout accompagné d'une table ronde, à l'automne prochain.

CAMPAGNE EN SEPTEMBRE

« Nous voulions aussi savoir si la

ministre pouvait envoyer une circulaire aux écoles pour leur rappeler que les « inventaires amiante » ne sont pas des docu-

ments secrets », explique encore le président de l'Abeva. « Aujourd'hui, des directeurs ne permettent pas aux parents de les consulter et se retranchent derrière de fausses règles comme l'accord de la mi-

nistre ! »

Las, l'association n'a reçu aucun signal positif des autorités. Contacté, le cabinet de Joëlle Milquet nous a indiqué, ce mardi, que la ministre doit examiner la question et voir les suites à donner à la proposition. Cela n'empêchera pas l'Abeva de continuer son travail de lobbying. « Nous profitons de la rentrée scolaire pour lancer une campagne », conclut Éric Jonckheere. ■

D.S.W.

DE L'AMIANTE, ON EN TROUVE PARTOUT

« Il y en a même dans la colle des anciens linos »

Appelons-le « François ». Il en a usé des paires de godasses à parcourir les couloirs des écoles wallonnes et bruxelloises. Les travaux de désamiantage, ça le connaît. S'il désire rester anonyme, ce n'est pas parce qu'il a des révélations incroyables à faire sur la mise en danger éventuelle des élèves, mais parce qu'à l'administration, on ne parle pas à la presse comme on le souhaite.

« Avec les gosses, on fait gaffe. Si une école est dangereuse, on la ferme », explique-t-il, « et elle restera fermée le temps que l'on ait les budgets, même s'il faut attendre 8 mois. » Bien

sûr, l'argent reste le nerf de la guerre, au rythme des plans quinquennaux, des chantiers urgents qui viennent en chasser d'autres moins urgents (« on ne parle pas ici de chantier de désamiantage, mais d'un remplacement de châssis, par exemple »)... « Désamianter trois kilomètres de tuyaux, cela coûte un pont », reprend

« François ». « Trois kilomètres, ça semble énorme, mais cela équivaut à peine à deux ou trois couloirs dans une école. »

ZUT, UN PETIT TROU...

« François » ne se plaint pas des inventaires : chaque école a le sien et depuis 5 ans, la Fédération a engagé quel-

qu'un pour s'occuper spécialement du désamiantage... C'est que de l'amiante dans nos écoles, il y en a et pas qu'un peu. « On est bien capable d'en avoir mis partout », reprend-il. « On en a même retrouvé dans la colle des anciens linos ! (...) De l'amiante encapsulé dans la peinture ne pose pas de problème tant que l'on ne fore pas dans la plaque. Bien sûr que cela arrive même si l'entrepreneur a été mis en garde. Alors, on sanctionne l'entrepreneur, mais le trou est fait... Cela dit, je peux jurer que ces travaux sont très suivis et pris avec le plus grand sérieux. » ■

D.S.W.

MARC GILBERT. « PATRON » DES POMPIERS

Amiante : « L'inventaire parfait n'existe pas »

Un inventaire exhaustif des bâtiments où l'on trouve de l'amiante en Belgique ? « Dans les écoles ou dans les bâtiments industriels, c'est une info que personne ne pourra jamais dire avec certitude », rétorque Marc Gilbert, le président des pompiers belges. « Il y a des endroits où il est invisible à l'œil nu ! Bien sûr qu'il y a danger lorsqu'un incendie se déclare dans un bâtiment où l'on a utilisé de l'amiante, mais je n'en voudrais jamais à un directeur qui serait incapable de me préciser où il y en aurait dans un bâtiment en proie aux flammes. Je sais qu'il ne serait pas de mauvaise foi. »

POMPIERS FORT EXPOSÉS

Les dangers de l'amiante, Marc Gilbert peut vous en parler des jours entiers, surtout que

les pompiers sont les premiers à déguster lorsqu'un immeuble bourré d'amiante part en fumée. « Il n'y a pas que l'amiante ! Le ministre Jambon a pris une circulaire pour que nous nous débarrassions directement de nos vêtements et de nos gants après une intervention, qu'on les envoie illico à la décontamination. Malheureusement, faute de matériel, nous remettons nos vestes alors qu'elles sentent encore le feu. »

LA POLLUTION, C'EST PIRE !

Avec toutes les conséquences que l'on imagine pour la santé de nos pompiers : « C'est dans notre profession que l'on enregistre le plus de morts par cancer », reprend Marc Gilbert. L'amiante n'est d'ailleurs pas le pire ennemi des pompiers. « Il faut rester réaliste », dit-il encore. « Ce qui

est dangereux, c'est l'amiante en état de désagrégation. Vous savez, avec la pollution automobile, cela reste plus dangereux pour une mère de famille de promener son bébé le long des grands axes bruxellois ! » ■

D.S.W.

LA CSC VEUT RENFORCER LA PRÉSENCE DE PICTOGRAMMES LÀ OÙ LA SÉCURITÉ L'EXIGE

Rendre l'amiante plus visible

En matière de lutte contre l'amiante, les syndicats sont en première ligne, puisque c'est une compétence qui a été confiée par décret aux organes de concertation syndicale. « Ce n'est pas toujours simple d'obtenir ce type d'info », explique Pascal Chardome, de la CGSP. « Ce n'est pas forcément de la mauvaise foi des directeurs qui n'ont pas toujours tous les plans de leur établissement. Un cadastre de l'amiante, ça n'existe pas ou alors, il est bien caché ! » Comprendons-nous bien : les syndicats ne crient pas au scandale et n'imaginent même pas que les enfants pourraient être en danger dans certaines écoles... Quoi que. Aujourd'hui représentante du SLFP enseignement, Muriel Vigneron a été enseignante dans des classes où il y avait de l'amiante. « J'ai travaillé dans les fameux préfabriqués, les « R.T.G. ». Forer dans des

plaques de Glasal, je l'ai fait, pour mettre des panneaux à la bonne hauteur, par exemple. Même moi, j'ai pensé à me faire dépister, c'est vous dire. »

Si M^{me} Vigneron pense que le sujet est toujours un peu tabou, elle reconnaît qu'il y a eu des progrès au fil des ans : « Quand j'étais directrice, il a été question d'abattre une cloison, mais on n'a pas pu : il fallait d'abord désamianter... Aujourd'hui, il y a des inventaires mis à jour et présentés en commission de concertation de base ».

Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant : l'utilisation d'une signalétique appropriée aux endroits délicats n'est pas toujours optimale. « On reste vigilant, il y a encore des efforts à faire », estime Eugène Ernst de la CSC. « Dans les prochaines semaines, on va attirer l'attention sur la prévention des risques. L'imposition de picto-

grammes pour éviter de forer dans des matériaux qui renferment de l'amiante, c'est important. Quand vous occupez des bâtiments depuis des dizaines d'années, la vigilance est parfois plus difficile à entretenir. »

PROFS EXPOSÉS À L'AMIANTE

Y a-t-il des enseignants ou du personnel d'entretien qui s'est plaint d'une exposition à l'amiante ? « Ça arrive, ce ne sont pas des dizaines de dossiers, mais j'en connais », reprend M. Ernst.

À l'époque où il était ministre des Bâtiments scolaires, Jean-Marc Nollet avait indiqué, au printemps 2014, pour le seul réseau de la Fédération, que 36 demandes d'indemnisation pour des maladies liées à l'amiante avaient été introduites. Deux avaient fait l'objet d'une action en justice, l'une en 2004 et l'autre en 2005 (après un décès).

D.S.W.